

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M23-005759

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0291

Société : 163573

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bougħa Fatima Ep. Moulminf -

Date de naissance :

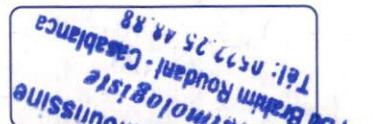
Adresse :

Tél. : 0663139459

Total des frais engagés : 1019,20 - Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/05/2023

Nom et prénom du malade : BOUGHA EP MOULMINF Fatima

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 01/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## Adresses Mails utiles

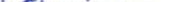
- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le fait et la date des Actes
29 MAI 2023			<i>cte</i>	<i>OPHTALMOLOGISTE Dr. BONNET - CAMBONIC Moulins (03)</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Numéro de la Facture
 ARMACIE LYCEE BENCHERKOU Lamiae BENCHERKOU 2 Tunisie	20/5/23	 1019128

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553		Coefficient des travaux
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
D				Date du devis
B				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mouhssine D'KHISSY

Ophtalmologiste

Ex-Professeur au CHU Ibn Rochd

Attestation de formation spécialisée approfondie

Université de Nantes

Maladies et chirurgie des yeux

Echographie - Angiographie - Laser



الدكتور дхисси محسن

طب العيون

أستاذ مساعد سابق بمستشفى ابن رشد

الدار البيضاء

أمراض و جراحة العيون

Casablanca, le

28 MAI 2022

1) Bouagliou Fatiha N° 4  
144,10 kgs  
Visited Colly, 126 x 47/206 N° 4  
2) Xolumol Colly, 126 x 27/206 N° 4

10.19.20

PHARMACIE CHAKKI  
DULYCEE BENKROUN  
Lamiae BENKROUN - Zerktouni  
Rue Ibnou Boudjedra, Bregaghia  
Tél: 0522 25 48 88

DR MOUHSSINE D'KHISSY  
Ophthalmo-Ophtalmologiste  
400, Bd Brahim Roudani - Casablanca  
Tél: 0522 25 48 88

400, Bd Brahim Roudani - Casablanca - Tél: 0522 25 48 88 / 0522 25 70 88 - ICE 00222410300076

0522 25 48 88 / 0522 25 70 88 - شارع إبراهيم الروداني - الدار البيضاء - الهاتف:

400, شارع إبراهيم الروداني - الدار البيضاء - الهاتف:

**SYNTHEMEDIC**

22-24 Rue Zoubir Ibbou

El Aouan 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

**SYNTHEMEDIC**

22-24 Rue Zoubir Ibbou

El Aouan 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

**SYNTHEMEDIC**

22-24 Rue Zoubir Ibbou

El Aouan 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

**SYNTHEMEDIC**

22-24 Rue Zoubir Ibbou

El Aouan 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

زنلامول®

Xolamol®

Lot: Z N 0 205

Fab: 04 22

Exp: 04 24

P.P.V: 110 DH 70

⇒ x 2 Ced



زنلامول®

Xolamol®

Lot: Z N 0 051

Fab: 12 22

Exp: 12 24

P.P.V: 110 DH 70

⇒ x 2 Ced

